

**« Enjeux de la recherche pour les syndicats  
dans un monde en mutation »**

Colloque du 13 décembre 2022 au CESE à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'IRES

---

**Intervention de Jean – Michel Denis, Directeur ISST**

Tout d'abord, je souhaite remercier Frédéric Lerais et l'ensemble de l'IRES pour cette invitation. Je suis d'autant plus heureux de participer à cet anniversaire que j'étais déjà présent aux 30 ans de l'IRES, à un moment où l'Institut jouait son avenir qui n'avait rien d'évident. Être présent pour ses 40 ans signifie qu'il a réussi à surmonter cette zone de tempête même si tout ce qui relève de l'étude du syndicalisme et des relations professionnelles ne donne jamais lieu à des situations calmes et stabilisées.

Avant d'aborder le sujet pour lequel j'ai été invité, je voudrais dire un mot de mon cheminement au côté de l'IRES. Ce cheminement renvoie au début de ma carrière puisque ma formation de sociologue qui s'intéresse aux relations professionnelles et au syndicalisme, au GIP Mutations Industrielles et Services tout d'abord et au Centre d'Étude de l'Emploi ensuite a en partie été alimenté par les travaux effectués au sein de l'IRES, qu'il s'agisse des recherches ou des articles. C'est à leur lecture que j'ai trouvé le substrat empirique de cette approche en termes de relations professionnelles que je ne trouvais pas nécessairement ailleurs. Dans un deuxième temps, j'ai eu la chance et le plaisir d'accompagner les auteurs de ces travaux dans leur démarche et leur réflexion : Jean-Marie Pernot, Catherine Vincent, Udo Rehfeldt, Marcus Kalmann, Cristina Nizzoli. J'ai participé avec certains d'entre eux à des enquêtes dans le cadre d'appels à recherche, sur syndicalisme et action collective et précarité par exemple, ou dans le cadre de l'agence d'objectifs. Ce compagnonnage s'est encore renforcé avec mon entrée au conseil scientifique de l'IRES, avec Jérôme Gautié ici présents, en tant que représentants de la DARES. Et il continue aujourd'hui alors que je participe aux destinées de l'Institut des Sciences Sociales du Travail qui est rattaché à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, sous la forme de Rencontres que nos deux instituts co-organisent en commun depuis plusieurs années.

Je voudrais ainsi remercier l'IRES et ses membres pour tout ce qu'ils m'ont apporté au cours de toutes ces années.

Cette intervention prend place dans le cadre d'une table ronde consacrée aux nouveaux enjeux : du travail, de la représentation, du renouveau syndical.

Qu'y a-t-il de nouveau en matière de représentation qui est une vieille question, qui se pose à la sphère syndicale comme à la sphère politique ?

Comme chacun le sait, le mécanisme de la représentation est un mécanisme complexe qui possède à la fois une dimension juridique à « agir au nom de et pour le compte de » (représentation mandat) et une dimension sociologique puisqu'il revient au représentant, dans le domaine politique et syndical, de ressembler le plus possible à ceux qu'il représente. Autrement dit, la représentation doit être représentative (représentation figuration).

Cette complexité ne s'arrête pas puisque dans le cas français, le syndicalisme naissant peut être vu comme une critique de la représentation politique incapable de prendre en charge, et encore moins de résoudre, ce que l'on peut appeler la question du travail. Cette critique va déboucher sur la proposition de bâtir un autre type de représentation que la représentation électorale propre au système politique, une représentation qui s'enracine dans la réalité sociologique du groupe qu'il incarne. Une représentation de type essentialiste donc.

Cette représentation du monde du travail, le syndicalisme va l'assumer doublement : en tant que mouvement social, dans les luttes ouvrières, et en tant qu'institution, en participant au système juridico-politique qui régule et encadre les relations collectives de travail.

Poser la question des nouveaux enjeux de la représentation est une invite déguisée à s'interroger sur la capacité contemporaine du syndicalisme à assumer cette double tâche. C'est notamment la question qui irrigue l'ouvrage récent de J.-M. Pernot, intitulé *Le syndicalisme d'après*, ce qui me permet à la fois de saluer un vieux collègue, et de placer ce salut dans le cadre de cette journée puisque Jean-Marie a été l'une des forces vives de l'IRES.

Se poser la question du rôle du syndicalisme en termes de capacité oriente automatiquement le débat et le colore d'un doute légitime. Ce doute est le produit de tous les travaux qui, depuis les années 1980, ont alimenté la thèse de la crise du syndicalisme. Débat dont on est aujourd'hui sorti mais pas nécessairement pour le mieux. D'une part, parce que le syndicalisme ne se porte pas vraiment mieux aujourd'hui que dans les années 1980, en France comme ailleurs dans le monde. Et d'autre part, parce que l'on se situerait plutôt dans une situation d'après-crise, qui prend plutôt la forme d'une situation de syndicalisation marquée par une assez large indifférence vis-à-vis de la chose syndicale. Cela signifie-t-il que le travail ne constitue plus un rapport social central ? Ou que l'institution syndicale a été remplacée par un

autre type d'institution. Ce qui dégonflerait l'enjeu de la représentation. Comme vous le savez, cela n'est pas le cas.

Le caractère paradoxal de cet enjeu, c'est que les syndicats continuent de représenter le monde du travail tout en ne le représentant plus totalement. Ils continuent assez largement de faire le job comme on dit, c'est-à-dire à prendre en charge et à défendre les droits et les intérêts d'un grand nombre de salariés dans les entreprises dans lesquels ils sont implantés, dans les branches et au niveau interprofessionnel. Dans une certaine mesure, on peut être assez admiratif de cette capacité syndicale à passer outre l'ingratitude montrée par les salariés à leur égard – ce qui ne veut pas dire que le mouvement syndical ne porte aucune responsabilité dans la situation difficile qui est la sienne aujourd'hui. En préparant cette intervention, je suis tombé sur ce billet de Françoise Fressoz dans *Le Monde*, que je n'apprécie pas forcément, mais dont le titre de son article m'a semblé faire écho avec la question d'aujourd'hui. Je le cite : « les partis politiques français sont des grands malades mais restent incontournables ». Ce titre indique plusieurs choses : tout d'abord que le problème de la représentation ne se réduit pas à un type de représentation particulier, politique ou syndical, ce que l'on savait de longue date ; que le problème de la représentation doit certainement être recherché du côté du mécanisme lui-même, en particulier du côté de la pratique délégataire, tout en résidant également dans le type de lien et d'adhésion proposé par les organisations dites représentatives, qu'elles soient partisans ou syndicales mais avec des différences entre ces deux formes.

Si la question de la représentation entre le monde du travail et le syndicalisme est compliquée, c'est parce que ce mouvement d'extériorisation évoqué précédemment n'est pas total. Il est même assez socialement situé puisque l'on sait qu'il est le plus profond chez les salariés les moins intégrés professionnellement (les jeunes, les moins qualifiés, celles et ceux au statut d'emploi le plus fragile, et.) mais aussi chez celles et ceux les moins confrontés à la présence syndicale. Confère les travaux de Tristan Haute sur le sujet. Doit-on voir dans la conquête de ce fragment assez large du salariat un « nouvel enjeu de la représentation » ? C'est une évidence. Le problème est que le constat n'est pas nouveau et qu'il est largement documenté par tous les travaux qui se sont succédé depuis plusieurs décennies sur la transformation du tissu productif et de la structure de la main d'œuvre.

Le problème de la représentation est compliqué également car c'est un tout : un problème sociologique (autour du lien à constituer ou à reconstituer entre le représenté et son représentant), un problème politique (autour du type de solidarité qui doit s'incarner dans le lien de représentation et être porté par lui), un problème de capacité ou de puissance (pouvoir peser dans le rapport de force) et un problème de légitimité (représenter une part plus large du salariat que les seuls salariés stables). Sa résolution – si tant est qu'elle soit possible tant les textes classiques à ce sujet tendant

à montrer que la représentation est moins un problème qu'une aporie – passe par un travail de reconquête. Je crois que l'on peut tous s'entendre là-dessus. On le sera certainement moins à propos des voies que cette reconquête doit prendre.

Pour ma part, il me semble que le préalable à cette reconquête passe par un refus : celui de son assignation auquel l'institutionnalisation de sa place et de son rôle au sein du système des relations professionnelles l'a conduit. On peut effectivement penser qu'un acteur social, au sens de l'acteur collectif, ne peut l'être que s'il a reconquis une large part de son autonomie. Cette assignation prend plusieurs formes :

- Celle qui vise à ce que la représentation syndicale se calque sur le modèle de la représentation politique, avec le primat donné à sa dimension électorale, ce qui conduit les syndicats à s'engager dans une spirale mortifère de concurrence entre eux
- Celle qui tend à modeler la pratique syndicale sur les canons imposés par le dialogue social, et son cortège de « bonnes pratiques » à adopter et à promouvoir ;
- Celle qui tend à assigner l'action syndicale à un espace particulier du monde du travail, à savoir l'entreprise - dont on ne sait d'ailleurs plus très bien ni ce qu'elle est ni quels sont ses périmètres – car cela les conduit à agir au nom d'une conception étroite et restrictive de la communauté pertinente de la représentation collective, pour emprunter ce terme à une collègue, Camille Dupuy.

Il s'agit là, me semble-t-il de conditions nécessaires même si non suffisantes pour qu'un renouveau syndical puisse avoir lieu. Mais cette question n'est plus de mon ressort mais celle de mon autre collègue, Cristina Nizzoli à qui je cède la parole.